



8 Ave Alain Savary – 45100 ORLÉANS  
02 38 51 91 60

## FICHE DE DÉPLACEMENT (maj mai 2025)

Ce document est à déposer à la salle Harismendy

Type de déplacement :

- Championnat par équipes
- Critérium fédéral
  - Départemental (+50 km aller/retour)
  - Régional
  - National
- Autre

Date du déplacement : \_\_/\_\_/\_\_

Destination : ..... Nombre de km aller/retour : .....

Nom et adresse du conducteur : .....

Noms des personnes dans la voiture (le remboursement se fera pour une voiture « pleine ») :

.....

Date de la demande : \_\_/\_\_/\_\_

Signature :

Lorsque vous effectuez un déplacement dans le cadre du Club, vous pouvez :

- Soit faire un abandon de ces frais et les déduire de votre déclaration d'impôts (Code cerfa n° 11580\*03 : document à compléter et à retourner au Club pour signature du responsable).
- Vous faire rembourser par le Club sur présentation de ce justificatif.

*Les déplacements sont remboursés sous réserve d'un déplacement de plus de 50 km aller/retour*

*Le barème pour l'année 2025 est de 0,21 €/km*

*Les frais de péage sont remboursés sur présentation d'un justificatif (sans la franchise kilométrique de 50 km).*